

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 15

**Date de la convocation :** 11/10/2024

**DELIBERATION N° 037-2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le quinze octobre à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

**Absents :** Malvine MORERA, Cindy CIECIERSKI et Christophe MAUREL

**Pouvoirs :** Malvine MORERA à Patricia ARNOLD,  
Cindy CIERCIERSKI à Séverine ARGELLIES,  
Christophe MAUREL à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**CREATION D'UN SKATE PARK – DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE SOLIDARITE GRAND ORB**

Monsieur Le Maire rappelle que suite aux réunions avec le Conseil Municipal des Jeunes il a été décidé de créer un skate-park près du stade municipal et du terrain de tennis pour compléter le complexe sportif existant. Pour ce faire il convient de créer une plate-forme, d'y implanter des modules en structure acier et de le sécuriser par une clôture.

Des entreprises ont été retenues :

- Création de la plate-forme : Devis de 26 850,00€ HT soit 32 220,00€ TTC - Entreprise COLAS
- Fourniture et pose skate-park initié : Devis de 25 946,00€ HT soit 31 135,20€ TTC - Entreprise ALTRAD
- Fourniture et pose clôture : Devis de 7 350,00€ HT soit 8 820,00€ TTC – Entreprise DONNADIEU Christophe

Pour un montant total de 60 146,00€ HT soit 72 175,20€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle également la mise en place d'un fonds de concours par la communauté de communes Grand Orb pour accompagner les projets communaux, notamment dans ce domaine.

Un montant maximum de 50% de la demande HT pourra être alloué à la commune dans le cadre de ce projet

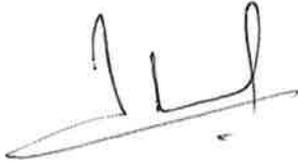
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire à déposer ce dossier à la communauté de communes Grand Orb, en vue de bénéficier de l'aide financière prévue par la mise en place d'un fonds de concours
- D'autoriser le maire à signer tous documents y afférents

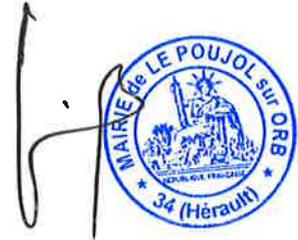
**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à

- **Déposer ce dossier auprès de la Communauté de communes Grand**  
**solidarité**
- **Signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**



Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.